

## **CM 008-12-2018 deuxième convocation**

L'an deux mille dix-huit, le lundi 10 décembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis dans la salle des mariages sous la Présidence de Monsieur le Maire Joël Delrue.

**Étaient présents** : M. Delrue, Mme Boché, M. Fourrier, M. Fauquembergue, Mme Reynaert, M. Gardon, Mme Castain, Mme Lemaitre, M. Turbant, M. Fares, Mme Alexandre arrivée à 19 h 10 (point 2)

**Absents excusés** : M. Lemaire donne pouvoir à M. Fourrier ;

**Absente** : Mme Feret, M. Vandermolen

Secrétaire de séance : Mme Boché

Début de la séance à 19 h 05 suivant l'ordre du jour.

### **01) Délibération du tarif de la publicité pour le trait d'union 2019 ;**

M. Le Maire propose de reconduire les tarifs de l'année précédente :

- de 30 € à 110 €, selon la grandeur de l'encart publicitaire.

Les membres du Conseil après en avoir délibéré fixent les tarifs publicitaires du Trait d'Union 2019, 11 voix pour.

### **02) Décision modificative pour les salaires de décembre ;**

Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

**678** : - 2000.00 €

**6411** : + 2000.00 €

Les membres du Conseil après en avoir délibéré, approuvent et signent cette décision modificative n°1, 12 voix pour.

### **03) Délibération pour ester en justice ;**

Suite à la déclaration du sinistre n°21841259 enregistrée auprès de notre assurance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à ester en justice et de désigner le cabinet de Maître Henri ABECASSIS pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

Les membres du Conseil autorisent M. le Maire à ester en justice dans cette requête et de signer la convention avec le cabinet d'avocat afférent à cette requête, 12 voix pour.

### **04) Délibération pour la convention Léo Lagrange ;**

La Fédération Léo Lagrange, nous a fait parvenir deux propositions de budget prévisionnel pour le renouvellement de la convention, à compter du 01 janvier 2019 pour une durée de trois ans :

- sans mini séjour : 69 004.63 € TTC, soit une part communale de 33 786.35 € TTC à l'année

- avec un mini séjour : 70 407.29 € TTC soit une part communale de 34 475.01 € TTC à l'année.

La Commune ne peut pas répondre favorablement à ces offres, car dans le cadre de la réglementation des marchés publics, nous devons effectuer un nouvel appel d'offre pour la mise en concurrence. Les délais étant trop juste, nous demandons à Léo Lagrange de prolonger par avenant la convention qui nous lie pour la période du 01 janvier 2019 au 31 août 2019.

Les membres du Conseil après en avoir délibéré, votent 12 voix pour.

### **05) Délibération pour l'attribution du Noël des agents communaux ;**

Ce point est reporté à une date ultérieure.

### **06) Informations sur le PEDT;**

Le projet éducatif territorial a été transmis à l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) pour validation du dossier.

### **07) Facturation de la cantine pour la journée du 09 Novembre 2018 :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de l'incident qui s'est produit lors de la journée du 09 Novembre 2018, sur la viande du repas de cantine livré par les Alençons et après avoir contacté la Directrice ;

La Commune décide de ne pas facturer ce repas aux 26 familles.

Les membres du Conseil après en avoir délibéré, votent 12 voix pour.

### **08) Questions et Informations diverses.**

**Sécurité civile :** La sécurité civile a envoyé un courrier à toutes les Collectivités pour les informer que la Commune peut s'attacher de manière contractuelle les services de bénévoles volontaires formés par la sécurité civile. Un appel à candidature sera lancé.

**Subvention CAF :** a été accordé pour le projet de restauration de la cantine et Alsh d'un montant de 20 000 €.

**Facturation EDF :** pour 3€ de facturation 1€ représente la consommation électrique et 2 € de taxe.

**Travaux rue des Auges, rue du Moulin :** Nous avons reçu Amiens Métropole et la DDE pour réfléchir à l'aménagement d'un passage piéton devant la MAM, la modification du carrefour de la ruelle avec la rue des Auges, le stationnement rue du Moulin et un cheminement rue du Moulin. Nous recevrons en début d'année 2019 les devis.

**Organisation des archives :** la Commune peut établir une convention avec un village voisin pour accueillir le temps des travaux, une partie de nos archives. La Commune de Cardonnette aurait la place nécessaire.

**Travail en commun :** les travaux nécessitent la participation de plusieurs personnes, la Commune de Cardonnette et d'Allonville proposent que les deux agents travaillent en commun.

L'ordre du jour, étant épuisé.

Fin de séance à 21 h 25